

Introduction pour les nouveaux hôpitaux psychiatriques

Relevé des données par cas auprès de tous les hôpitaux ou des services psychiatriques hospitaliers en Suisse

État : 18.12.2025

1 Introduction

Pour le financement des prestations hospitalière dans le domaine de la psychiatrie, SwissDRG SA est chargée de développer une structure tarifaire qui est uniforme au niveau national et liée aux prestations (article 49 al. 1 de la LAMal). L'article 49 al. 2 de la LAMal contraint tous les hôpitaux de Suisse fournissant des prestations psychiatriques hospitalière à mettre à disposition les données de coûts et de prestations nécessaires pour le développement d'une telle structure tarifaire.

Le présent document contient les informations essentielles pour les hôpitaux qui participent pour la première fois au relevé TARPSY.

2. Contrat de livraison des données : étape importante avant de livrer les données pour la première fois

Le contrat de livraison des données a pour objet la réglementation contraignante des relations entre l'hôpital, livreur des données, et SwissDRG SA. Ce contrat détermine l'ampleur de la livraison, l'utilisation et la protection des données. Sur demande, nous pouvons vous envoyer le contrat de livraison des données qui devra être signé par la direction de votre hôpital.

3. Livraison des données

Le développement de TARPSY se fait à un rythme bisannuel et le relevé à un cycle annuel, les données doivent donc être fournies chaque année.

3.1. Schéma récapitulatif

Année du relevé TARPSY	2023, 2024	2025, 2026	2027, 2028
Année comptable des données collectées	2022, 2023	2024, 2025	2026, 2027
Version tarifaire	6.0	7.0	8.0
Année de tarification (utilisation des données collectées)	2026, 2027	2028, 2029	2030, 2031

*Exemple : Les **données de l'année comptable 2026** sont collectées par SwissDRG SA lors du **relevé TARPSY 2025**. Celles-ci servent à développer **la structure tarifaire 7.0** sur laquelle se base le **financement hospitalier 2028, 2029**.*

3.2. Contenu et format des données à livrer

Les hôpitaux TARPSY livrent à SwissDRG SA des données administratives, médicales et financières **concernant chaque cas tarifaire**. En principe, un séjour hospitalier correspond à un cas tarifaire. Sous certaines conditions, cependant, plusieurs séjours peuvent être regroupés en un seul cas tarifaire. De plus amples informations sur les *Règles et définitions pour la facturation des cas selon TARPSY* se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous *Psychiatrie* sous *Règles et définitions* de l'année correspondante, p. ex. *Système TARPSY 6.0/2026,2027* > [Règles et définitions](#).

Pour la livraison des données, seul le format SpiGes est accepté. La documentation du relevé à ce sujet se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous la correspondante Structure tarifaire > Relevé des données > Relevé 20XX. Les hôpitaux doivent transmettre leurs données à la fois à SwissDRG SA et à l'OFS.

La livraison des données dans le cadre de SpiGes se compose d'un fichier de données et d'un fichier d'identifiants. Le fichier de données comprend toutes les données de « contenu » du relevé tandis que le fichier d'identifiants comprend les identifiants des personnes.

Les contenus suivants du fichier de données ([tableaux selon la liste des variables SpiGes](#)) doivent être fournis:

- *Administratif, nouveau-nés, psychiatrie, CUFI, diagnostics, traitements, médicaments, facture et mouvement du patient (sans indications sur les médecins pratiquant les opérations et les données cantonales)*

Les contenus suivants du fichier d'identifiants doivent être fournis (cf. chapitre 3.2) :

- ID de cas, date de naissance (**avec n° AVS fictif ou champ AVS vide**)

Les exigences liées au format et au contenu des données sont détaillées dans la *Documentation du relevé des données TARPSY*. Cette documentation est disponible sur le site Web de SwissDRG SA sous *Psychiatrie* > [Relevé des données](#) et le relevé 20XX (données 20XX) correspondant.

Les hôpitaux respectent les directives de l'OFS en ce qui concerne le codage médical. Ainsi, pour le relevé d'une année donnée, la classification internationale des maladies ICD-10-GM à cinq positions et la CHOP à six positions doivent être utilisées. L'OFS met aussi à disposition des informations détaillées sur les classifications.

Le relevé détaillé sert de base de données pour l'évaluation des rémunérations supplémentaires existantes et potentielles. Ce relevé détaillé permet d'enregistrer les prix des médicaments figurant sur la Liste des médicaments/substances onéreux selon l'année d'une part et les codes et coûts des produits, processus et procédures onéreux d'autre part. Vous trouverez plus d'informations dans la documentation concernant le relevé des données de l'année correspondante.

Le relevé détaillé constitue ainsi une base essentielle pour l'évaluation des rémunérations supplémentaires existantes et potentielles. De plus amples informations sont disponibles dans la documentation annuelle concernant le relevé détaillé.

3.3. Comment livrer les données ?

SwissDRG SA met à disposition une [interface Web](#) sécurisée pour la livraison des données. Cette interface Web donne aux hôpitaux également un aperçu sur la qualité et la plausibilité de leurs données.

Lors du premier enregistrement, l'hôpital reçoit par la poste un code de sécurité et un lien vers l'interface Web. Les codes de sécurité déjà activés restent valables. Avec le code de sécurité le membre de l'hôpital peut créer un compte personnel et éditer les contacts de l'hôpital. Une authentification à deux facteurs est disponible en option pour la connexion. Nous recommandons cette mesure de sécurité supplémentaire.

Avant de télécharger les données, il faut remplir un questionnaire spécifique à l'hôpital, car les divergences entre les informations fournies et les données transmises peuvent entraîner des plausibilisations erronées et l'exclusion de données.

Les données sont téléchargées via l'interface Web et vérifiées en deux étapes :

- **Validation** : vérification automatique des conditions minimales des jeux de données. Les détails concernant le format des jeux de données sont décrits dans la documentation du relevé des données. L'hôpital reçoit un message si la livraison recèle des erreurs. Dans ce cas, veuillez consulter le(s) message(s) d'erreur dans l'interface Web et télécharger à nouveau les jeux de données corrigés.
- **Plausibilisation** : après la validation, les données livrées subissent plusieurs tests de plausibilité. Dès que l'importation des données est achevée, l'hôpital reçoit un message électronique indiquant que les résultats de la plausibilisation sont prêts. Dans l'interface Web, d'une part les cas dans le registre *Données erronées* doivent être vérifiés et, si nécessaire, téléchargés à nouveau. D'autre part les cas frappants dans le registre *Plausi-Avertissements* ou *Plausi-Erreurs* peuvent être commentés dans les champs prévus à cet effet. Après la remise de ces commentaires, la livraison des données est terminée pour l'hôpital.

A la fin du processus de la livraison de données, SwissDRG SA analyse les données livrées. Ce processus peut durer plusieurs mois, car chaque commentaire est pris en compte. Durant cette phase, SwissDRG SA peut contacter les hôpitaux pour des questions sur les données livrées.

3.4. Délais de livraison

Les délais pour la livraison annuelle des données sont indiqués sur le site Web de SwissDRG SA sous la correspondante *Structure tarifaire > Relevé des données > Relevé 20XX*. Cette page est mise à jour annuellement. Il est donc important de télécharger la version correspondante au relevé de l'année en cours.

3.5. Vérification de données en cours d'année (VDCA)

Les hôpitaux ont la possibilité de simuler une livraison des données TARPSY afin de vérifier les données. Cette « Vérification Données en Cours d'Année » (VDCA) a lieu chaque année et permet, par exemple, de valider les données 2026 déjà en automne 2026. Lors de la VDCA, la validité des données est vérifiée à l'aide des mêmes tests utilisés dans la livraison des données effective. Grâce à l'aperçu des erreurs potentielles qui découle de cette vérification, les hôpitaux peuvent déjà identifier et corriger d'éventuelles anomalies dans les données en automne et ainsi se préparer pour la livraison effective qui aura lieu le printemps qui suit. La vérification des données sert aussi à se familiariser avec l'interface Web et avec la documentation concernant la livraison des données TARPSY. Notez que la VDCA ne remplace pas la livraison des données effective qui elle aura lieu en printemps Sur la base des

conclusions découlant de la VDCA, nous nous réservons le droit d'adapter le questionnaire et les tests de plausibilité si nécessaire. La VDCA ne représente donc pas entièrement le relevé définitif.

4. Services fournis par SwissDRG AG

4.1. Vérification de données

Lorsque les délais de livraison sont respectés, SwissDRG SA effectue des tests de « plausibilisation » des données qui ont été livrées. Lors de ces plausibilisations, chaque cas est évalué selon une série de critères. Les cas erronés sont transmis aux hôpitaux dans le cadre d'une notification automatisée via l'interface web et, dans certains cas, par e-mail. Les hôpitaux ont la possibilité d'examiner ces cas « erronés » et peuvent, au besoin, les corriger. Dans les délais de livraison, l'hôpital peut livrer de nouvelles données aussi souvent qu'il le souhaite et les télécharger à nouveau au format XML. Les cas qui sont désignés comme cas dans le registre de plausibilité sont systématiquement exclus de la base de calcul. Si, du point de vue de l'hôpital, de tels cas ont toutefois été saisis correctement, l'hôpital a la possibilité de les justifier en utilisant le champ « Commentaire », ce qui peut empêcher l'exclusion de ces cas. Les cas erronés qui ne sont ni corrigés ni commentés ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la structure tarifaire.

4.2. Retour d'information sur la prise en compte des données dans le développement du système

A la fin du processus de développement, SwissDRG SA informe les hôpitaux par écrit de la prise en compte des données dans le développement du système.

4.3. Évaluations

Pour tous les hôpitaux qui ont livré leurs données à SwissDRG SA avant la fin d'avril, SwissDRG SA met à disposition l'évaluation [Webfeedback](#). L'accès se fait par le biais d'un compte spécifique à l'hôpital et offre une comparaison détaillée des données de coûts et de prestations propres à l'hôpital par rapport aux hôpitaux de la même typologie hospitalière et à tous les hôpitaux du réseau.

SwissDRG SA met également à disposition une analyse publique de [l'explorateur de données](#). L'explorateur de données présente une sélection visuelle de chiffres clés au niveau du PCG.

4.4. Personnes de contact

En cas de questions liées au relevé TARPSY, vous pouvez contacter Mme Tanja Feierabend de SwissDRG SA.

Tanja Feierabend datenerhebung@swissdrg.org

Tel. : +41 (0) 31 544 05 68

5. Documents complémentaires

SwissDRG SA (2023). Règles et définitions pour la facturation des cas selon SwissDRG, TARPSY et ST Reha. Valable à partir du 1.1.2026 :

[http://www.swissdrg.org/application/files/3717/5031/8780/Regeln und Definitionen zur Fall abrechnung unter SwissDRG TARPSY und ST Reha f.pdf](http://www.swissdrg.org/application/files/3717/5031/8780/Regeln_und_Definitionen_zur_Fall_abrechnung_unter_SwissDRG_TARPSY_und_ST_Reha_f.pdf)

Vous trouverez d'autres documents sur le site Web de SwissDRG SA sous Relevé des données

> Relevé 2026 (Données 2025) :

<https://www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/releve-des-donnees/releve-2026-donnees-2025>,

Vous trouverez d'autres documents sur le site Web de SwissDRG SA sous Relevé des données

> Relevé 2027 (Données 2026)

<https://www.swissdrg.org/fr/psychiatrie/releve-des-donnees/releve-2027-donnees-2026>

Toutes les informations concernant SpiGes se trouvent sur la page web de l'OFS URL :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante/projet-spiGes.html>